

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 19 NOVEMBRE 2013**

PRESENTS : Mmes et Mrs ROBICHON, BOCQUIER, CHATEIGNER, PINEAU, GIRAUD, BIZON, BROSSEAU, PENAUD, BRETON, LEGE, MARY

ABSENTS : Mme PAULEAU et Mr ROULLEAU (excusés)

Le compte rendu de la réunion précédente n'appelle pas d'observation.

1 - FIXATION DES TARIFS 2014

A) Tarifs des locations de salles

Le conseil décide de ne pas majorer les tarifs de 2013, sauf pour celui de la location du micro-sono avec ou sans écran de la salle N°1 qui passe de 20 € à 25 €.

Les tarifs sont les suivants :

| MANIFESTATIONS ORGANISEES | SALLE 1 | SALLE 2 | SALLES 1 ET 2 |
|---|----------------|----------------|----------------------|
| Vin d'honneur avec cuisine, vaisselle comprise | 82 € | 61 € | 122 € |
| Vin d'honneur suite à une sépulture à Monsireigne (tarif unique pour famille de la commune ou hors commune) avec cuisine et vaisselle | 82 € | 61 € | 122 € |
| Repas de familles, banquets (sans la cuisine) | | | |
| ☛ été à partir du 1 ^{er} mai | 122 € | 82 € | 204 € |
| ☛ hiver à partir du 1 ^{er} novembre | 163 € | 102 € | 265 € |
| Cuisine | 51 € | 51 € | 51 € |
| Assemblées générales et réunions commerciales avec cuisine | 82 € | 61 € | 122 € |
| Scène avec ou sans écran | 31 € | | 31 € |
| Préparation veille de vin d'honneur de mariage | 41 € | 31 € | 61 € |
| -Mariages avec cuisine et scène + prép. la veille | 408 € | | 510 € |
| -Location le lendemain d'un mariage avec cuisine | 122 € | 82 € | 204 € |
| Location pour les conscrits (1 fois par classe) | gratuit | gratuit | |
| Micro - sono avec ou sans écran sans la scène | 25 € | 20 € | 25 € |
| <i>le lendemain, la location sera de 50 % de la salle louée</i> | | | |
| EXTERIEUR A LA COMMUNE : LES TARIFS CI-DESSUS SONT MAJORES DE 50 % | | | |
| ASSOCIATIONS LOCALES – sono micro et écran compris | | | |
| Assemblées générales ou repas non lucratifs avec cuisine | 50 € | 50 € | 70 € |
| Divers concours, théâtres, spectacle avec repas, kermesse avec cuisine | 50 € | | 70 € |
| Boums et soirées disco- repas à but lucratif avec cuisine | 71 € | 51 € | 122 € |
| Assemblées générales et réunions sans cuisine | gratuit | gratuit | gratuit |
| Scène | 31 € | | 31 € |
| Arbre de Noël | gratuit | gratuit | gratuit |
| VAISSELLE | | | |
| louée en plus des locations de salle | | | |
| personnes de la commune : 23 € la journée | | | |
| personnes hors commune : 32 € la journée | | | |

Le prix de la vaisselle cassée est consultable en mairie.

B) Tennis (tarifs inchangés)

- Sirénémontains: 2 € de l'heure sans électricité et 4 € de l'heure avec électricité
- Hors commune: 6 € de l'heure sans électricité et 8 € de l'heure avec électricité

C) Photocopies

| | | | |
|---------------------------|--------|--------------------------------|--------|
| la feuille A4 | 0,40 € | la feuille A3 recto-verso | 0,80 € |
| la feuille A4 recto-verso | 0,60 € | la copie A4 pour les associat. | 0,05 € |
| la feuille A3 | 0,60 € | la feuille A3 couleur « « | 0.50 € |

D) Cimetière (tarifs inchangés)

| CIMETIÈRES | Tarifs 2014 | | |
|---|--------------|------------------------|--------------|
| - Concession (2 m ²) quinze ans - Concession (2 m ²) cinquantenaire | 25 € 75 € | | |
| SITE CINÉRAIRE | Tarifs | | |
| | Concession | Utilisation d'une case | Total |
| Tarif cavurne : 50 ans Renouvellement de la concession au tarif en vigueur à l'échéance | 75 € | 300 € | 375 € |
| Tarif module alvéolaire : 50 ans Renouvellement de la concession au tarif en vigueur à l'échéance | 75 € | 650 € | 725 € |
| Jardin du souvenir : Cendres dispersées Petite plaque (gravure à la charge de la famille) | - | - | 50 € |

2 – INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE POUR L'ANNEE 2013

Le conseil décide de verser le même montant qu'en 2012, à la Paroisse St Joseph des Monts et Vallées, soit la somme de 104 €

3 – REMBOURSEMENT A L'OGEC DES FRAIS DE GARDERIE AVANT LE TRANSFERT AU 8 RUE DE BELLEVUE

Le Maire rappelle que la garderie périscolaire est passée en gestion communale au 1^{er} janvier 2012. Les activités sont restés dans des locaux de l'OGEC jusqu'au déménagement dans un bâtiment communal au 8 rue de Bellevue, en mai 2013. L'OGEC a dû continuer de payer les factures de téléphone. Elle a également fait les photocopies et demande un loyer global de 150 €. Après délibération, le conseil accepte de rembourser à l'OGEC de Monsireigne, la somme totale de 962.82 €.

4 – FIXATION DES TARIFS DE LA GARDERIE POUR 2014

Le Maire rappelle que lors de la réunion du 13 décembre dernier, le conseil avait décidé de s'engager avec la CAF pour bénéficier des aides à la tarification. En contrepartie, la commune doit s'engager, sur une période de 3 ans à se rapprocher progressivement de la tarification imposée par la CAF.

Après proposition par la commission, le conseil décide d'appliquer les tarifs suivants :

| <u>Tarifs accueil périscolaire</u> | Pour un enfant de Monsireigne ou hors commune | |
|--|---|-------------------------|
| | Tarif de base | Tarif régime CAF ou MSA |
| Une heure + 3 % | 2.55 € | 2.06 € |
| Goûter | 0.80 € | 0.80 € |
| Pt déjeuner | 0.80 € | 0.80 € |
| Pénalité dépassement horaire par ½ au-delà de 19 H | 5.00 € | 5.00 € |

| <u>Tarifs accueil de loisirs</u> | Nbre d'heures | QF 0 à 500 | QF 501 - 700 | QF 701 - 900 | QF + 900 |
|---|---------------|------------|--------------|--------------|----------|
| Journée avec repas et goûters (9h-17h) | 8 | 9€00 | 11 €00 | 16 € | 16.35 € |
| Demi-journée De 9 H à 13 H ou de 13 H à 17 H | 4 | 6.25 € | 7.25 | 9.75€ | 10 € |
| Heure péricentre | 1 | 1€ | 1.25 € | 1.50 € | 2 € |
| Pt déjeuner | 0.80 € | | | | |
| Supplément déplacement | 3.50 € | | | | |

5 – DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET COMMUNAL

Afin d'ajuster différentes inscriptions budgétaires, l'assemblée approuve, à l'unanimité, la décision modificative N°2.

Cette décision s'équilibre comme suit :

- section de fonctionnement : 49 330 €
- section d'investissement : 32 750 €

Le contenu complet de cette délibération est librement consultable en mairie.

6 - REMBOURSEMENT DE L'AVANCE VERSEE AU BUDGET LOTISSEMENT DU CORMIER

En 2012, la commune avait décidé de verser une somme de 22 000 € au budget lotissement du Cormier, pour permettre de rembourser le solde de l'emprunt.

Suite à la vente du lot N°6, le conseil décide que le budget lotissement reverse la somme de 22 000 € au budget communal. Les crédits sont prévus au budget.

7 - INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE

Mr le Maire informe le conseil que Mr Houillot, Receveur Municipal est parti de la Trésorerie le 31 mars dernier. Le conseil par délibération du 3 avril 2008, lui avait attribué une indemnité pour des services facultatifs (analyse financière, conseils financiers....) au taux de 100 % pour toute la durée du mandat. Le maire propose d'en attribuer une à Mme Geneviève GIRARD qui a pris ses fonctions au 1^{er} avril 2013. Après délibération, le conseil accepte de verser une indemnité au taux de 50 % et ce jusqu'à la fin du mandat des élus.

8 - CREATION DE DEUX EMPLOIS D'AGENTS RECENSEURS

Le recensement de la population se fera du 6 janvier au 15 février 2014. Pour faire face aux enquêtes de recensement la commune percevra une dotation forfaitaire de 2033€. La rémunération des agents étant de la pleine responsabilité des communes, le

Maire demande au conseil de la fixer. Après délibération, le conseil décide d'attribuer à chacun un forfait de 900 € brut pour participer aux deux séances de formation et effectuer le recensement.

Mmes Nadia LE BARO et Catherine SACHOT acceptent de refaire le recensement l'année prochaine.

9 - CONVENTION D'UTILISATION DU DESHERBEUR VAPEUR

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune du Tallud Ste Gemme a acheté un désherbeur vapeur qui sera utilisé également par les communes de Chavagnes-les-Redoux et Monsireigne. Le plan de financement est le suivant :

MONTANT TOTAL TTC 23011.04 €
Montant total H.T 19 240 €
Subvention agence de l'eau (35 % HT) 6 734 €
Sub. Syndicat départemental VENDEE EAU 20 % HT 3 848 €
Fonds de concours (50 % du solde HT) 4 329 €
Emprunt pour le financement du solde (50 % solde HT+TVA) 8100.04 €

Les communes de Chavagnes-les-Redoux et de Monsireigne rembourseront à la commune de Tallud Ste Gemme chacune 1/3 du solde restant, (après déduction des subventions et du fonds de compensation de la TVA) ainsi que les intérêts de l'emprunt.

Le conseil accepte cette convention et autorise Mr le Maire ou un adjoint à la signer,

10 – DESIGNATION D'UN GROUPE COMMUNAL POUR LE LANCEMENT DE L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

Le conseil a désigné Mrs Joël CHATEIGNER, Didier PINEAU, Gérard MARTINEAU, Dominique BROSSÉAU, André ROUET et Eric BRETON

11 – MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le conseil accepte les modifications des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges en ajoutant la compétence « communications électroniques ».

12 – DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

Le Maire informe le conseil qu'il a signé les devis suivants :

- avec Multiscénic de St Georges de Montaigu concernant la sonorisation du foyer rural : pour un montant de 3 066.17 € TTC,

- avec la SARL H.M. Menuiseries pour faire un rangement dans la salle N°2 pour le club de palets : montant 514.76 € TTC.

Il indique qu'il a également retenu l'offre du cabinet GMI (bureau d'études techniques et environnementales pour réaliser le dossier au titre de la loi sur l'eau concernant la zone d'habitation de la Brousse (coût 5382€ TTC), ainsi que l'offre du Cabinet C.J.RIGAUDEAU de Pouzauges pour effectuer le relevé topographique des 2 tranches et le bornage du périmètre et des parcelles de la tranche 1 (coût 24661.52 € TTC)

13 – INFORMATIONS DIVERSES

- FAMILLES A ENERGIES POSITIVES :
Après enquête, la population ne semble partie prenante pour l'instant. Affaire à suivre...

- CONSEIL COMMUNAU-TAIRE DES JEUNES : Pour Monsireigne, 2 candidats se sont déclarés. Les élections sont en cours.

- TELETHON AUX VALLEES : Comme tous les ans, le conseil tiendra une permanence le vendredi soir, 6 décembre.

La prochaine réunion du conseil est fixée au jeudi 19 décembre, à 20 H.